

Monsieur le DDMSIS par intérim,
Copie M. le PDDS, Mme la PCA, DDMA, DPOS, DGT
17 rue RABELAIS 69003 LYON

Lyon 7^{ème} arrondissement, le vendredi 25 juillet 2025

Réf : 2025_08 2507

Objet : Demande de révision du protocole de gestion des désinfections des engins de secours dédiés aux missions SSUAP .

Monsieur,

Saisie par de nombreux agents, notre organisation professionnelle vous fait part dans le cadre de ses prérogatives visant à protéger et défendre les intérêts des sapeurs-pompiers professionnels de terrain et les missions de service public d'urgence qu'ils assurent au quotidien d'une demande de révision de la :

- Directive opérationnelle 2025-021, annexe 2 relative à la gestion des désinfections VSAV (Diffusion générale 2025-36 page 33)

En effet, pour faire face à un potentiel défaut de la réponse incendie qui a pour cause des centres de secours sous-dimensionnés sur le plan des effectifs, la gestion des désinfections VSAV a été modifiée.

Ce nouveau mode de gestion devient la source de problématiques :

- D'un abaissement qualitatif de l'objectif principal qui est de maintenir un niveau de propreté des engins et matériels utilisés auprès de victimes fragiles et dont le pronostic vital est engagé.
- Une augmentation des dérives liées à l'ultra-polyvalence des équipes opérationnelles et des facteurs de stress en lien avec les risques psychosociaux (coupure dans les tâches, sentiment de travail mal effectué, manque d'autonomie... [source INRS](#))

Sous prétexte de permettre au service de répondre à une sollicitation incendie, l'engin à désinfecter est positionné indisponible sans son équipage dédié qui peut être déclenché sur tout type d'opération de secours et affecté à d'autres engins (VSAV, VIDP, VFI, appuis service partenaire, INC etc). Pour les agents la volonté d'optimisation est poussée à l'extrême avec la mise disponible du 3^{ème} VSAV. Ce mode de gestion augmente fortement la probabilité de ne pas pouvoir mener à terme une quelconque désinfection dans des conditions correctes et réduit fortement la probabilité d'assurer un départ incendie.



SYNDICAT AUTONOME
SPP-PATS

1^{re} FORCE SYNDICALE

SYNDICAT
AUTONOME

SPP - PATS SDMIS

Face à ce constat, les sapeurs-pompiers professionnels de terrain vous demandent à travers notre organisation professionnelle une plus large autonomie dans la gestion des désinfections VSAV. En effet, la demande réside dans le principe suivant :

- Chaque centre de secours peut choisir en fonction de son niveau dans le règlement opérationnel et de sa dotation d'engins de positionner ou non l'effectif et/ou la VSAV 3 disponibles.

Toute notre équipe, nos adhérents et sympathisants restent dans l'attente de votre réponse. Je me tiens personnellement à votre disposition pour tout échange sur ce sujet. Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Les Autonomes

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !



Le président départemental

ADC. Steve MARTINEZ

ANNEXE 2 - Gestion des désinfections VSAV

Calendrier établi par la DGT pour une gestion dynamique des désinfections :
2 VSAV doivent rester mobilisables 24h sur 24.
 Si VSAV 3 indisponible : demander l'autorisation à l'OSO ou au chef de salle.

DESINFECTION



Traitement = CDG / SOG
 AUTONOMIE
 Sous supervision du CTA/CODIS

Plan de sous-région	L matin	L am	M matin	M am	Mr matin	Mr am	J matin	J am	V matin	V am	S matin	S am	D matin	D am
Lyon Centre														
Lyon Nord														
Lyon Confines														
Villeurbanne Casser														
Villeurbanne la Doua														
Abricourt/Décines														
Genas														
Lyon Dardaise														
Stade														
Stade Dardaise														
Stade														
Stade Drive														
Popin														
Uchi (Lyon)														
Stade Solaire														
Flotte VSAV	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45
Nbre Désinfection	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
% Désinfection	13	7	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13



ANNEXE 2 - Gestion des désinfections VSAV

2 VSAV doivent rester mobilisables 24h/24h. Si VSAV 3 indisponible :
demander l'autorisation à l'OSO ou au chef de salle.

- 1 - Le chef d'agrès en caserne dans le synoptique des moyens
- 2 - Clic gauche sur l'engin puis modification de l'état - Ex: VSAV1
- 3 - État: Réserve indisponible Raison: Désinfection Valider

The screenshot shows the Artemis WebEvo interface. Step 1: The 'Synoptique des moyens' menu is selected. Step 2: A list of engines is shown, with VSAV 01, 02, and 03 highlighted. Step 3: A dialog box for 'Changement d'état d'engin : LYCORNEI VSAV 01 D?' is shown, where the status is set to 'Réserve indisponible', the engine is 'VSAV 01 (LYCORNEI)', the date is '21/11/2024 11:52:52', and the reason is 'DESINFECTION'. The 'Valider' button is highlighted.

Le VSAV 1 est dans un état non opérationnel.
Les SP restent disponibles et permettent dans cet exemple de laisser le FPTL 02 en vert